

# LETTRE D'ENGAGEMENT (DIRECTEUR DES FINANCES)

(Mode d'expédition)

....., le ..... 20...

.....  
.....  
.....  
....., (Québec)  
.....

Objet: Vos modalités d'emploi en tant que  
directeur des finances

---

Monsieur/Madame,

La présente reproduit vos modalités d'emploi au sein de ..... (*identification de l'employeur*) (ci-après l'«Entreprise») à titre de directeur des finances. En guise de confirmation de votre acceptation de ces modalités, veuillez parapher chacune des pages de la présente lettre et signer le dispositif d'acceptation à la fin de la présente. À défaut par vous de nous retourner un exemplaire dûment signé de la présente lettre, votre entrée en fonction est présumée être une acceptation de votre part des modalités d'emploi ici reproduites.

## 1.00 EMPLOI

### 1.01 Tâches

En votre qualité de directeur des finances, vous êtes responsable, sans y être limité, des tâches suivantes :

- a) définir les règles d'organisation et de gestion en liaison avec les unités pour utiliser correctement les systèmes d'information de l'Entreprise;
- b) diriger le système de comptabilité;

SOCIÉTÉ/COMPATNIE	DIRECTEUR DES FINANCES

- c) élaborer les outils et les procédures de contrôle afin d'optimiser l'organisation de la comptabilité;
- d) gérer la trésorerie;
- e) établir les budgets et réaliser les contrôles budgétaires réguliers;
- f) participer activement à la gestion de la relation avec les banquiers et le vérificateur d'entreprise;
- g) contrôler la fiabilité et l'uniformité des informations contenues dans les bases de données;
- h) diriger le système de statistiques;
- i) gérer la relation avec les différentes administrations en charge des matières sociales, fiscales, etc.;
- j) assurer la vérification interne;
- k) exécuter toutes les autres tâches relevant de votre service qui peuvent vous être confiées à l'occasion par le chef de direction ou le conseil d'administration.

### 1.02 Reddition de compte

Vous devez rendre compte de votre gestion à tout moment, à la demande du président du conseil d'administration, du chef de direction de l'Entreprise ou de tout autre supérieur immédiat, ou promptement à l'un de ces derniers, lorsque vous avez connaissance de faits ou circonstances qui peuvent avoir un impact défavorable sur l'Entreprise.

### 1.03 Lieu de travail

Lorsque vous n'êtes pas en déplacement dans l'exécution de vos fonctions au sein de l'Entreprise, votre principal lieu de travail est le siège social de cette dernière ou à tout autre endroit où l'Entreprise peut établir celui-ci de temps à autre pendant votre période d'embauche.

SOCIÉTÉ/COMPATNIE	DIRECTEUR DES FINANCES